



Publié le 24 octobre 2023

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du Conseil du 19 octobre 2023

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- convocation des membres du Conseil le 13 octobre 2023 ;
- publication sur le site internet de la Commune de l'ordre du jour et de la convocation le 13 octobre 2023 ;
- affichage en Mairie de l'ordre du jour et de la convocation le 13 octobre 2023 ;
- affichage dans le village de l'ordre du jour et de la convocation le 13 octobre 2023 ;
- publication par voie de presse dans les quotidiens régionaux et locaux :
 - Dernières Nouvelles d'Alsace (DNA)
 - L'Alsace.

Le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 19 heures par M. Olivier SOHLER, Maire, en présence de MM. Philippe SCHEIBLING, Bruno GLOCK, Adjoint au Maire, Mmes Régine DIETRICH, Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointes au Maire, MM. Serge MATHIS, Yves SCHNELL, Conseillers Municipaux Délégués ; Mmes Anne RIFF, Christelle HIRSCHMANN, Karine VOGELISEN, Nadine VOLK, Estelle SCHUHLER, Conseillères Municipales ; MM. Hubert GUIOT, Dominique WAEGELL, Hervé DISTEL, Conseillers Municipaux.

M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint au Maire, M. Michel CORBIN, Conseiller Municipal Délégué, MM. Guy ENGEL, Gérald DILLESEGER, Conseillers Municipaux, Mme Stéphanie HUSSER, Clémentine JEHL, Delphine BIEHLER, Conseillères Municipales, sont absents et excusés.

Mme Anne RINIÉ, Conseillère Municipale, est absente.

M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint au Maire, a donné procuration à M. Yves SCHNELL, Conseiller Municipal Délégué.

M. Michel CORBIN, Conseiller Municipal Délégué, a donné procuration à M. Hervé DISTEL, Conseiller Municipal.

M. Guy ENGEL, Conseiller Municipal, a donné procuration à Mme Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointe au Maire.

M. Gérald DILLESEGER, Conseiller Municipal, a donné procuration à M. Bruno GLOCK, Adjoint au Maire.

Mme Stéphanie HUSSER, Conseillère Municipale a donné procuration à M. Olivier SOHLER, Maire.

Mme Clémentine JEHL, Conseillère Municipale, a donné procuration à Mme Régine DIETRICH, Adjointe au Maire.

Mme Delphine BIEHLER, Conseillère Municipale, a donné procuration à M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire.

Membres en exercice : 23 Présents : 15 Absents et excusés : 7 Absent : 1 Procurations : 7

Vu les articles L.2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DESIGNE à l'unanimité, Mme Christelle HIRSCHMANN, Conseillère Municipale, secrétaire de séance.

oOo

DECISIONS

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2023	Adopté à l'unanimité 3 Abstentions
2. ADMINISTRATION GENERALE	
Entretien des espaces verts et publics – Chantier d'insertion 2024 – SAVA	Adopté à l'unanimité
3. FORET – CHASSE	
Relocation des lots de chasse – Période 2024-2033 A. Lots 1, 2, 3 et 4 des chasses communales Procédure de Gré à Gré Agrément des candidatures Projet de convention – Prix	Adopté à l'unanimité 1 Abstention
B. Lot 5 des chasses communales Adjudication publique 1) Mise à prix	Adopté à l'unanimité 1 Abstention
B. Lot 5 des chasses communales Adjudication publique 2) Frais de criée	Adopté à l'unanimité
4. DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION AU MAIRE	Acté

COMMUNE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil Municipal du 19 octobre 2023

Membres en exercice : 23 Présents : 15 Absents et excusés : 7 Absent : 1 Procurations : 7

DCM-2023-10-1

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2023

Le procès-verbal de la séance du 19 septembre 2023 préalablement diffusé est **approuvé à l'UNANIMITE des membres présents lors de la séance.**

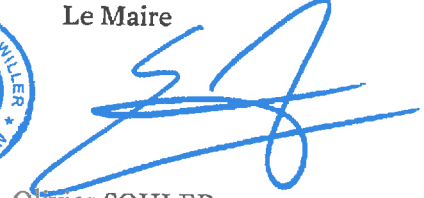
NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
HIHN Jean-Philippe	Adjoint au Maire	Par procuration à Yves SCHNELL	X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire				X
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué				X
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal	Par procuration à Gwenaëlle RUHLMANN	X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale				X
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué	Par procuration à Hervé DISTEL	X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal	Par procuration à Bruno GLOCK	X		
SCHUHLER Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale				
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Régine DIETRICH	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale	Par procuration à Philippe SCHEIBLING	X		

Pour extrait conforme
SCHERWILLER, le 20 octobre 2023
La Secrétaire de Séance



Christelle HIRSCHMANN

Pour extrait conforme
SCHERWILLER, le 20 octobre 2023
Le Maire

Olivier SOHLER

COMMUNE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil Municipal du 19 octobre 2023

Membres en exercice : 23 Présents : 15 Absents et excusés : 7 Absent : 1 Procurations : 7

DCM-2023-10-2

2. ADMINISTRATION GENERALE

Entretien des espaces verts et publics

Chantier d'insertion 2024 - SAVA

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint

A l'instar de l'opération réalisée depuis 2014, il est proposé au Conseil Municipal de renouveler la démarche entreprise avec la Section d'Aménagement Végétal d'Alsace.

Les prestations à réaliser à Kientzville sont chiffrées à 6 660,-€ TTC correspondant à 15 contributions journalières de 444,-€ TTC.

L'intervention globale s'élèvera en conséquence à 6 660,-€ TTC.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER la convention de fonctionnement dans le cadre d'un chantier d'insertion de la SAVA ;

D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget primitif 2024 – compte 611 (contrats de prestation de service) – (montant prévisionnel : 6 660,-€ TTC) ;

D'AUTORISER le Maire à signer ladite convention ainsi que toute pièce afférente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de fonctionnement dans le cadre d'un chantier d'insertion de la SAVA ;



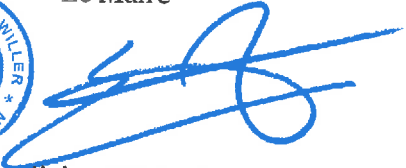
INSCRIT les crédits nécessaires au budget primitif 2024 – compte 611 (contrats de prestation de service) – (montant prévisionnel : 6 660,-€ TTC) ;

AUTORISE le Maire à signer ladite convention ainsi que toute pièce afférente.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
HIHN Jean-Philippe	Adjoint au Maire	Par procuration à Yves SCHNELL	X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		

MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal	Par procuration à Gwenaëlle RUHLMANN	X		
WAESELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale		X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué	Par procuration à Hervé DISTEL	X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal	Par procuration à Bruno GLOCK	X		
SCHUHLER Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale				
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Régine DIETRICH	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale	Par procuration à Philippe SCHEIBLING	X		

<p>Pour extrait conforme SCHERWILLER, le 20 octobre 2023 La Secrétaire de Séance</p>  <p>Christelle HIRSCHMANN</p>	<p>Pour extrait conforme SCHERWILLER, le 20 octobre 2023 Le Maire</p>   <p>Olivier SOHLER</p>
---	---

**CONVENTION DE FONCTIONNEMENT
DANS LE CADRE DU CHANTIER D'INSERTION
DE LA SAVA EN ALSACE CENTRALE**

ENTRE

La Commune de SCHERWILLER
dont le siège social est établi à la Mairie
à 67750 SCHERWILLER
Représentée par Monsieur le Maire de Scherwiller

ET

La Section d'Aménagement Végétal d'Alsace (SAVA)
association à but non lucratif,
inscrite sous le SIRET n° 35050349600027
dont le siège est établi au 5 rue des Tulipes
67600 Muttersholtz
Représentée par son Président, Monsieur Jean-Paul Spihlmann

PREAMBULE

La SAVA, Section d'Aménagement Végétal d'Alsace, mène depuis une trentaine d'année des actions de réinsertion en faveur de personnes en difficultés sociales par des activités d'entretien de l'espace naturel et rural en partenariat avec les collectivités territoriales.

La SAVA bénéficie de subventions de l'Etat, de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA), de la Région Grand Est et du Fonds Social Européen (FSE) dans le cadre de sa mission d'insertion sociale et professionnelle.

Les travaux qu'elle réalise sont à dominante manuelle afin de rester accessible aux personnes prises en charges dans le cadre de contrat de travail d'insertion. Les collectivités territoriales sont sollicitées afin de consolider ces financements en contrepartie de la réalisation de travaux d'intérêt public n'émargeant pas sur le secteur concurrentiel.

Suite à la présentation par la SAVA de ses objectifs en matière d'insertion professionnelle et en entretien des espaces naturels et ruraux, les élus de la commune ont donné leur accord à la mise en place d'une convention de fonctionnement dans le cadre du chantier d'insertion de la SAVA en Alsace Centrale.

La contribution de la commune est destinée à couvrir les frais matériels (véhicule, équipement outillage, consommables de petite importance, ...) ainsi que les frais de structure engagés dans les interventions réalisées dans le cadre de cette convention, en complément des financements publics en place.

DE SORTE QU'ENTRE LES SIGNATAIRES, IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - Objet de la convention

La Commune de Scherwiller recense les besoins en matière de travaux d'entretien des espaces ruraux.

La SAVA s'engage à réaliser les travaux dans la mesure où ceux-ci sont à dominante manuelle et du ressort du programme des travaux réalisables en régie.

Ces travaux sont réalisés par l'association dans le but de contribuer à sa démarche d'insertion par l'activité en faveur d'un public en difficulté sociale et professionnelle.

ARTICLE 2 - Modalités d'intervention

La SAVA effectuera les interventions décrites ci-après en concertation avec les responsables de la commune. La quantité et la nature des interventions pourront évoluer à tout moment à condition de rester dans le cadre défini par la présente convention, c'est-à-dire, à dominante manuelle et accessibles aux salariés en parcours d'insertion..

Travaux recensés

- coupes et élagage sélectif de la végétation des cours d'eaux permanents et temporaires ainsi que la lutte contre les plantes invasives (renouée du Japon par exemple),
- taille de saules têtards, d'arbres fruitiers et des arbres d'ornement,
- enlèvement de détritrus,
- nettoyage d'espaces publics,
- entretien, protection et valorisation des espaces naturels et agricoles,
- entretien des espaces verts communaux,
- et tous travaux à dominante manuelle concourant à l'embellissement du cadre de vie, (liste non exhaustive à compléter selon besoins)
- dégagement végétal au cimetière

La SAVA rendra compte du travail effectué après chaque intervention au responsable de la commune chargé du suivi des travaux.

ARTICLE 3 - Durée du contrat

La présente convention est conclue pour l'année 2024 (jusqu'au 31 décembre 2024) et entre en vigueur dès sa signature.

ARTICLE 4 - Renouvellement

La présente convention pourra être renouvelée dès lors que la Commune estime que les engagements pris ont été respectés.

ARTICLE 5 - Montant des contributions

Dans le cadre de la présente convention et pour l'année 2024, la contribution prévisionnelle de la commune de Scherwiller est de 6 660 euros TTC pour l'ensemble des interventions de l'équipe d'insertion. Cette somme se base sur une contribution journalière de 370 euros HT ou 444 euros TTC et ne sera décomptée qu'en fonction des besoins de la commune de Scherwiller.

Si cette contribution devait s'avérer insuffisante, les parties signataire conviendront d'un complément par avenant.

La Commune de Scherwiller s'engage à verser à la SAVA les décomptes correspondants aux interventions réalisées pour son compte.

ARTICLE 6 - Règlement

Les règlements des contributions telles que décrites à l'article 2 de la présente convention feront l'objet de versements par la Commune de Scherwiller à l'issue de chaque intervention, ou sur présentation d'un décompte périodique (semestriel ou annuel) émis par la SAVA.

Les décomptes émis par l'association seront mandatés dans un délai maximum de 30 jours suivant leur réception au compte ouvert au nom de l'association :

C.C.M. Grand Ried
10, rue de Wittisheim
67600 Muttersholtz
10278 01359 00012458645 58

ARTICLE 7 - Résiliation

Les deux parties conviennent que la présente convention pourra être résiliée de plein droit sans indemnité en cas d'inexécution des obligations prescrites, par l'une des parties après envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet pendant quinze jours.

ARTICLE 8 - Contentieux

En cas de contentieux, les signataires conviennent que tout litige sera du ressort du tribunal compétent de SELESTAT.

Fait en deux exemplaires originaux.

A Scherwiller le

Pour la SAVA

Pour la Commune de Scherwiller

Le Président
Jean-Paul Spihlmann

Le Maire

COMMUNE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil Municipal du 19 octobre 2023

Membres en exercice : 23 Présents : 15 Absents et excusés : 7 Absent : 1 Procurations : 7

DCM-2023-10-3A

3. FORET - CHASSE

Relocation des lots de chasse communaux - Période 2024-2033

A. Lots 1, 2, 3 et 4 des chasses communales

Procédure de Gré à Gré

Agrément des candidatures

Projet de convention - Prix

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** le Code de l'Environnement,
- Vu** l'arrêté préfectoral du 12 juin 2023 définissant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033,
- Vu** l'avis favorable dématérialisé de la Commission Consultative Communale de Chasse arrêté en date du 16 octobre 2023,
- Vu** la délibération du Conseil Municipal du 19 septembre 2023 relative à la relocation des lots de chasse communaux – délimitation des lots, surfaces, contenances, conditions particulières, choix du mode de location -,

EXPOSE

Lors de sa dernière réunion, le Conseil Municipal a mandaté le Maire aux fins de négociation des conditions de conclusion d'une convention de gré à gré pour les lots de chasse communaux n°1, 2, 3, 4, et 5.

Le Maire précise que, s'agissant du mode de location, l'article L 429-7 du Code de l'environnement et l'article 2.3 du cahier des charges type 2024-2033 prévoient que le choix du Conseil Municipal, dépend de l'exercice ou non du droit de priorité par le locataire sortant :

- en cas d'exercice du droit de priorité et lorsqu'il trouve à s'appliquer, le Conseil Municipal peut décider de recourir à l'adjudication publique ou de conclure une convention de gré à gré avec le titulaire du lot en place ;
- s'il n'y a pas d'exercice du droit de priorité, le Conseil Municipal peut décider de recourir à l'adjudication publique ou à la procédure d'appel d'offres.

Lors des discussions, le Maire indique les propositions issues des négociations avec les locataires actuels à savoir :

- lot 1 : la Société Civile de Chasse de Scherwiller souhaite reprendre son bail avec droit de priorité pour un loyer de 11 435- € annuel ;
- lot 2 : la Société Civile de Chasse de Scherwiller souhaite reprendre son bail avec droit de priorité pour un loyer de 11 435- € annuel ;
- lot 3 : la Société Civile de Chasse du Ramstein souhaite reprendre son bail avec droit de priorité pour un loyer de 3 500- € annuel ;
- lot 4 : l'Association de Chasse de Kientzville souhaite reprendre son bail avec droit de priorité pour un loyer de 4 400- € annuel ;

Aussi, il est proposé au conseil pour la période 2024-2033 :

POUR LE LOT 1 :

- D'AGRÉER** la candidature de la Société Civile de Chasse de Scherwiller (composée de M. René-Alexandre ESCUDE, Gérant, M. Didier MESNY, M. Christian MASSA et M. Laurent MONVILLE, Associés) comme locataire du lot n° 1 des chasses communales d'une surface d'environ 248 ha. ;
- DE FIXER** le prix de la location à 11 435- € annuel ;
- D'APPROUVER** le projet de convention tel que présenté ;
- D'AUTORISER** le Maire à signer ladite convention ;

POUR LE LOT 2 :

- D'AGRÉER** la candidature de la Société Civile de Chasse de Scherwiller (composée de M. René-Alexandre ESCUDE, Gérant, M. Didier MESNY, M. Christian MASSA et M. Laurent MONVILLE, Associés) comme locataire du lot n° 2 des chasses communales d'une surface d'environ 345 ha. ;
- DE FIXER** le prix de la location à 11 435- € annuel ;
- D'APPROUVER** le projet de convention tel que présenté ;
- D'AUTORISER** le Maire à signer ladite convention ;

POUR LE LOT 3 :

- D'AGRÉER** la candidature de la Société Civile de Chasse du Ramstein (composée de M. Francis VALENTIN, Gérant, M. Jacky ROMANELLO et M. Eric PICARD, Associés) comme locataire du lot n° 3 des chasses communales d'une surface d'environ 313 ha. ;
- DE FIXER** le prix de la location à 3 500- € annuel ;

D'APPROUVER le projet de convention tel que présenté ;

D'AUTORISER le Maire à signer ladite convention ;

POUR LE LOT 4 :

D'AGRÉER la candidature de l'Association de Chasse de Kientzville (composée de M. Jean-Noël PHILIPPE, Président, M. Pascal BOHNERT, M. Jordan COUVRET, M. Arnaud MOTTARD, M. Yannick MAIER, M. Jérôme DEMOULIN, M. Nicolas RIOTTE et M. Jérôme HUMBRECHT, Associés) comme locataire du lot n° 4 des chasses communales d'une surface d'environ 268 ha ;

DE FIXER le prix de la location à 4 400- € annuel ;

D'APPROUVER le projet de convention tel que présenté ;

D'AUTORISER le Maire à signer ladite convention.

.....
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

POUR LE LOT 1 :

DECIDE D'AGRÉER la candidature de la Société Civile de Chasse de Scherwiller (composée de M. René-Alexandre ESCUDE, Gérant, M. Didier MESNY, M. Christian MASSA et M. Laurent MONVILLE, Associés) comme locataire du lot n° 1 des chasses communales d'une surface d'environ 248 ha. ;

FIXE le prix de la location à 11 435- € annuel ;

APPROUVE le projet de convention tel que présenté ;

AUTORISE le Maire à signer ladite convention ;

POUR LE LOT 2 :

DECIDE D'AGRÉER la candidature de la Société Civile de Chasse de Scherwiller (composée de M. René-Alexandre ESCUDE, Gérant, M. Didier MESNY, M. Christian MASSA et M. Laurent MONVILLE, Associés) comme locataire du lot n° 2 des chasses communales d'une surface d'environ 345 ha. ;

FIXE le prix de la location à 11 435- € annuel ;

APPROUVE le projet de convention tel que présenté ;

AUTORISE le Maire à signer ladite convention ;

POUR LE LOT 3 :

DECIDE D'AGRÉER la candidature de la Société Civile de Chasse du Ramstein (composée de M. Francis VALENTIN, Gérant, M. Jacky ROMANELLO et M. Eric PICARD, Associés) comme locataire du lot n° 3 des chasses communales d'une surface d'environ 313 ha. ;

FIXE le prix de la location à 3 500- € annuel ;

APPROUVE le projet de convention tel que présenté ;

AUTORISE le Maire à signer ladite convention ;

POUR LE LOT 4 :

DECIDE D'AGRÉER la candidature de l'Association de Chasse de Kientzville (composée de M. Jean-Noël PHILIPPE, Président, M. Pascal BOHNERT, M. Jordan COUVRET, M. Arnaud MOTTARD, M. Yannick MAIER, M. Jérôme DEMOULIN, M. Nicolas RIOTTE et M. Jérôme HUMBRECHT, Associés) comme locataire du lot n° 4 des chasses communales d'une surface d'environ 268 ha. ;

FIXE le prix de la location à 4 400- € annuel ;

APPROUVE le projet de convention tel que présenté ;




AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
HIHN Jean-Philippe	Adjoint au Maire	Par procuration à Yves SCHNELL	X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal	Par procuration à Gwenaëlle RUHLMANN			X (**)
WAESELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale		X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		

VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué	Par procuration à Hervé DISTEL	X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal	Par procuration à Bruno GLOCK	X		
SCHUHLER Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale				
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Régine DIETRICH	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale	Par procuration à Philippe SCHEIBLING	X		

(**) M. Guy ENGEL, Conseiller Municipal, précise ne pas changer de position par rapport à la séance précédente mais ne dispose pas de tous les éléments dans son dossier pour pouvoir se positionner.

<p>Pour extrait conforme SCHERWILLER, le 20 octobre 2023 La Secrétaire de Séance</p>  <p>Christelle HIRSCHMANN</p>	<p>Pour extrait conforme SCHERWILLER, le 20 octobre 2023 Le Maire</p>   <p>Olivier SOHLER</p>
--	--

COMMUNE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil Municipal du 19 octobre 2023

Membres en exercice : 23 Présents : 16 Absents et excusés : 6 Absent : 1 Procurations : 6

Entrée de Mme Clémentine JEHL, Conseillère Municipale

DCM-2023-10-3B-1

3. FORET - CHASSE

Relocation des lots de chasse communaux - Période 2024-2033

B. Lot 5 des chasses communales

Adjudication publique

1) Mise à prix

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** le Code de l'Environnement,
- Vu** l'arrêté préfectoral du 12 juin 2023 définissant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033,
- Vu** l'avis favorable dématérialisé de la Commission Consultative Communale de Chasse arrêté en date du 16 octobre 2023,
- Vu** la délibération du Conseil Municipal du 19 septembre 2023 relative à la relocation des lots de chasse communaux – délimitation des lots, surfaces, contenances, conditions particulières, choix du mode de location -,

EXPOSE

Lors de sa dernière réunion, le Conseil Municipal a mandaté le Maire aux fins de négociation des conditions de conclusion d'une convention de gré à gré pour les lots de chasse communaux n°1, 2, 3,4, et 5.

Le Maire précise que, s'agissant du mode de location, l'article L 429-7 du Code de l'environnement et l'article 2.3 du cahier des charges type 2024-2033 prévoient que le choix du Conseil Municipal, dépend de l'exercice ou non du droit de priorité par le locataire sortant :

- en cas d'exercice du droit de priorité et lorsqu'il trouve à s'appliquer, le Conseil Municipal peut décider de recourir à l'adjudication publique ou de conclure une convention de gré à gré avec le titulaire du lot en place ;
- s'il n'y a pas d'exercice du droit de priorité, le Conseil Municipal peut décider de recourir à l'adjudication publique ou à la procédure d'appel d'offres.

Lors des discussions, le Maire indique les propositions issues des négociations avec les locataires actuels à savoir :

- lot 5 : Monsieur Dany VOGLER souhaitait reprendre son bail avec droit de priorité pour un loyer de 2 000- € annuel, cependant aucun dossier de candidature n'a été déposé dans les délais impartis ;

Aussi, il est proposé au conseil pour la période 2024-2033 :

POUR LE LOT 5 :

DE DECIDER pour la location par adjudication, de procéder à une publicité et de fixer la date de l'adjudication au mercredi 20 décembre 2023 à 18h30 en salle du Conseil Municipal ;

DE FIXER la mise à prix du lot n° 5 à 2 000,- €. annuel .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

POUR LE LOT 5 :

DECIDE pour la location par adjudication, de procéder à une publicité et de fixer la date de l'adjudication au mercredi 20 décembre 2023 à 18h30 en salle du Conseil Municipal ;




FIXE la mise à prix du lot n° 5 à 2 000,- €. annuel .

ADOPTE A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
HIHN Jean-Philippe	Adjoint au Maire	Par procuration à Yves SCHNELL	X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal	Par procuration à Gwenaëlle RUHLMANN			X (**)
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale		X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué	Par procuration à Hervé DISTEL	X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal	Par procuration à Bruno GLOCK	X		

SCHUHLER Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale				
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale		X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale	Par procuration à Philippe SCHEIBLING	X		

(**) M. Guy ENGEL, Conseiller Municipal, au motif qu'il ne dispose pas de tous les éléments dans son dossier pour pouvoir se positionner.

<p>Pour extrait conforme SCHERWILLER, le 20 octobre 2023 La Secrétaire de Séance</p>  <p>Christelle HIRSCHMANN</p>	<p>Pour extrait conforme SCHERWILLER, le 20 octobre 2023 Le Maire</p>   <p>Olivier SOHLER</p>
---	--

COMMUNE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil Municipal du 19 octobre 2023

Membres en exercice : 23 Présents : 16 Absents et excusés : 6 Absent : 1 Procurations : 6

DCM-2023-10-3B-2

3. FORET - CHASSE

Relocation des lots de chasse communaux - Période 2024-2033

B. Lot 5 des chasses communales

Adjudication publique

2) Frais de criée

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

Conformément aux dispositions de l'article 12 du Cahier des Charges Type 2024-2033, les frais de publication, de criée et autres sont payés comptant par le locataire dès la signature du bail.

Toutefois si les frais de publication dépassent un plafond de 1 000,- € par lot loué, le supplément est partagé par la moitié entre la Commune et le locataire.

Le locataire est en outre tenu de payer les droits, taxes et redevances de toute nature découlant de l'application normale des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

VU l'article 12 du Cahier des Charges types,

Il est proposé au Conseil Municipal :

DE FIXER conformément à la demande du Comptable des Finances Publiques, les frais de criée à 100,- € par adjudication et par lot.




Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

FIXE conformément à la demande du Comptable des Finances Publiques, les frais de criée à 100,- € par adjudication et par lot.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
HIHN Jean-Philippe	Adjoint au Maire	Par procuration à Yves SCHNELL	X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		

ENGEL Guy	Conseiller Municipal	Par procuration à Gwenaëlle RUHLMANN	X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale		X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué	Par procuration à Hervé DISTEL	X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal	Par procuration à Bruno GLOCK	X		
SCHUHLER Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale				
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale		X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale	Par procuration à Philippe SCHEIBLING	X		

<p>Pour extrait conforme SCHERWILLER, le 20 octobre 2023 La Secrétaire de Séance</p>  <p>Christelle HIRSCHMANN</p>	<p>Pour extrait conforme SCHERWILLER, le 20 octobre 2023 Le Maire</p>   <p>Olivier SOHLER</p>
--	--